

**Comptes 2021 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif.**

*RECOMMANDATIONS*

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du  
19 septembre 2022, dans le rapport PR-1530 A/B/C)

*RECOMMANDATION I*

Le Conseil administratif doit fournir les tableaux de toutes les subventions par département, monétaires, non monétaires (gratuités), pour toutes les associations qui touchent plusieurs subventions.

*RECOMMANDATION II*

Le Conseil municipal recommande de définir et d'appliquer une règle claire fixant la distinction entre le fonctionnement et les investissements pour la comptabilisation des travaux et de l'informatique.